



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique du patrimoine : Moselle

Question écrite n° 227

Texte de la question

M Jean-Louis Masson rappelle à M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire que l'Association des amis des sites de Saint-Hubert envisage de programmer la deuxième tranche de restauration de la chapelle de Villers-Bettnach (département de la Moselle). Celle-ci doit servir à accueillir un musée servant de base à la réhabilitation du site de l'ancienne abbaye cistercienne. Compte tenu de l'importance du projet, il souhaiterait savoir s'il serait possible d'envisager une inscription prioritaire de ce dossier dans le cadre des subventions réparties par son ministère.

Texte de la réponse

Reponse. - La chapelle de Villers-Bettnach n'est pas protégée au titre des monuments historiques. Une aide de l'Etat aux prochains travaux pourrait être envisagée au titre des crédits réservés au patrimoine rural non protégé (chapitre 6620/20). Le programme de travaux sur ce chapitre pour l'exercice 1989 étant en cours d'élaboration, il conviendrait que l'Association des amis des sites de Saint-Hubert prenne au plus vite contact avec l'architecte des Bâtiments de France de la Moselle pour établir en liaison avec lui un dossier de demande de subvention.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 227

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2111